

DEMANDE DE CRÉDIT

Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Objet : Réaménagement du centre du village (Valtraloc)

Demande de crédit d'investissement de Fr. 6'000'000.–



Descriptif de la demande :

Le projet concerne le réaménagement de la traversée du village selon le concept Valtraloc établi par le bureau Team+.

Il a pour but les objectifs principaux suivants :

- Intégration des concepts de valorisation des espaces routiers en traversée de localité (VALTRALOC) ;
- Remplacement de la chaussée par une nouvelle structure adéquate aux nouvelles charges de trafic ;
- Réfection / aménagement et élargissement des trottoirs des deux côtés de la chaussée ;
- Ajuster la géométrie aux accès existants et aux contraintes du projet ;
- Etudier le concept d'évacuation des eaux de surface (canalisations, traitement, exutoires) ;
- Mise en séparatif du centre du village par la mise en place de deux nouveaux collecteurs ;
- Réaménagement de 2 arrêts de bus l'un en face de l'autre dans le secteur de l'Hôtel de Ville ;
- Aménagement de 2 nouveaux arrêts de bus sur chaussée vers la Place de la Gare ;
- Renouvellement du réseau d'eau potable ;
- Réaménagement de la Place de l'école, de la place devant le bâtiment de la Laiterie et de la place devant l'Hôtel de Ville.

Le tracé de la traversée du village est défini par les limites des parcelles attenantes et les bâtiments situés en bords de chaussée existante. Cependant, une marge peu importante permet quelques ajustements en fonction du concept Valtraloc et des normes VSS en limitant au maximum les emprises sur les parcelles privées.

Chaussée et trottoirs

2 portes d'entrée, constitué par 2 rétrécissements latéraux de chaque côté de la route, délimitent le secteur réaménagé et indiquent aux usagers de la route que le caractère de la traversée change et nécessite une adaptation du mode de conduite. Elles sont situées entre les parcelles n° 760 et 869 côté de Vulruz et entre les parcelles n°86 et 91 côté de Bulle. Le revêtement phono-absorbant ayant été mis en place récemment dans le secteur Vulruz, ces derniers sont collés sur la structure existante afin d'éviter toute intervention sur ce dernier.

Le réaménagement de la chaussée commence à partir du passage à niveau en venant depuis Vulruz (PR 1700 + 123m) et se termine sur le pont sur le ruisseau Le Russon (PR 1775 +99m). Les rayons comprennent une surlageur, respectant ainsi les recommandations de la norme VSS SN640 105b. En alignement, la route projetée est plus étroite que la chaussée existante et concède une vitesse de trafic réduite. Des trottoirs franchissables peuvent alors être construits de chaque côté de la route, excepté entre la Route de Briez et la fin de la traversée en direction de Bulle où seul le trottoir Sud est aménagé en raison du peu d'intérêt d'un cheminement piéton au Nord et afin de limiter les emprises sur les parcelles attenantes.

Afin de mettre en avant les 3 places centrales de la localité, des rehaussements de la route de 6 cm seront aménagés dans ces secteurs permettant ainsi un ralentissement de la vitesse de trafic à l'endroit des sorties de véhicules des places et accès ainsi que des carrefours présentant un fort potentiel de trafic entre les différents lieux d'intérêt et les traversées piétonnes. Ils sont situés entre :

- La place de l'Ecole et le restaurant du Café de la Gare;
- La place devant la Laiterie
- La place devant l'Hôtel-de-Ville

Ces plateaux concernent également les débuts des accès de places et rues secondaires connectés pour permettre un ralentissement et un engagement du trafic à niveau.

Le poids public ne sera pas conservé. Une entreprise villageoise est d'accord de reprendre cette activité avec ses propres installations.

Les passages piétons sont conservés sur ces rehaussements. Les zones de trottoirs y faisant face présentent un dénivelé de 3 cm maximum par rapport au niveau de la chaussée. Ce profil type sera également aménagé au droit de tous les passages piétons, conformément à la norme VSS SN640241.

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'investissement de Fr. 6'000'000.–

62.501.26 Réaménagement du centre du village - Valtraloc - aménagements routiers et place (CHF 4'224'000.00)
71.501.20 Réaménagement du centre du village - Valtraloc - épuration et eau (CHF 1'776'000.00)

Financement :

Devis du projet

Total investissement Fr. 5'990'400.00

Crédit demandé Fr. 6'000'000.00

Financement

Participation SPC Fr. 1'765'000.00

Participation Agglomération (Mobul) Fr. 565'425.00 (750'000 ht 70% + TVA)

Total des participations attendues Fr. 2'330'425.00

Solde par emprunt bancaire

après consolidation Fr. 3'669'575.00

Durant les travaux, un crédit de construction sera contracté afin de financer la totalité des travaux.

Frais financiers après consolidation

Intérêt estimatif : 1 % Fr. 36'695.75

Amortissement : 4 % Fr. 146'783.00

Charges annuelles Fr. 183'478.75



